Image not found or type unknown

journaliste stagiaire / pas de carte de presse / clause de cession

Par **MargoMM**, le **03/07/2019** à **22:52**

Bonjour, pardonnez mon ignorance, mais j'aimerais éclaircir quelques points sur ma situation.

Je suis salariée depuis deux ans dans une entreprise sur le point d'être rachetée, je souhaiterais savoir si j'ai bien le statut de journaliste, sachant que je n'ai jamais demandé la carte de presse (belle négligence de ma part, je sais...), mais il est stipulé sur ma fiche de paie "catégorie : journaliste stagiaire" et "convention collective nationale des journalistes". Cela implique-t-il donc que je suis bel et bien journaliste ? Et de ce fait, puis-je bénéficier d'une clause de cession ?

Merci par avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés